

**COVID-19**

# **CONFINEMENT**

## **ACTE 2**

---

Toutes les solutions pour vous  
éviter de vous déplacer en mairie



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter**



**Éviter  
de se toucher  
le visage**



**Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres**



**Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



# L'ACCUEIL EN MAIRIE

17, rue Jules Benoît - 44510 Le Pouliguen  
Du lundi au vendredi : 9h - 11h45 / 13h30-17h

Chaque personne est invitée à se présenter à  
l'accueil général.

**PASSAGE NÉCESSAIRE  
PAR L'ACCUEIL GÉNÉRAL**

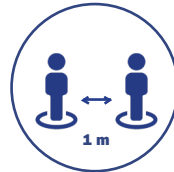
Les entrées seront filtrées, notamment en fonction  
du nombre d'usagers déjà présents  
dans le bâtiment.



**PORT DU MASQUE  
OBLIGATOIRE**



**LAVEZ-VOUS  
LES MAINS**



**GARDEZ VOS  
DISTANCES**

# LES SERVICES TECHNIQUES

---

Pour signaler un dysfonctionnement  
(défaut d'éclairage, obstacle sur la voirie...)



remplissez  
le formulaire sur  
[www.lepouliguen.fr](http://www.lepouliguen.fr)



appelez le  
02 40 15 08 07



envoyez un mail à  
[st@mairie-lepouliguen.fr](mailto:st@mairie-lepouliguen.fr)

---

Si vous avez besoin de rencontrer un agent, vous pouvez  
venir en mairie **sans** rendez-vous

Les rencontres avec les techniciens sont en revanche  
à programmer sur rendez-vous.

02 40 15 08 07 - [st@mairie-lepouliguen.fr](mailto:st@mairie-lepouliguen.fr)

# LE SERVICE URBANISME



Sur [www.lepouliguen.fr](http://www.lepouliguen.fr)  
retrouvez tous les imprimés  
relatifs aux règlements  
d'urbanisme  
(PLU, PPRL...).



Les demandes de  
permis de construire et  
déclarations préalables  
peuvent être déposées  
en mairie, ou envoyées  
en recommandé.  
*(17, rue Jules Benoît  
44510 Le Pouliguen)*

## VOUS AVEZ DES INTERROGATIONS ?



appelez le service :  
02 40 15 08 06  
ou  
envoyez un mail à  
[urba@mairie-lepouliguen.fr](mailto:urba@mairie-lepouliguen.fr)



Si un entretien dans les  
locaux de la mairie s'avère  
impératif, vous pourrez venir  
**sur rendez-vous.**

*Pendant le confinement  
le contenu de  
la bibliothèque  
reste accessible*



Pendant le confinement,  
la Ville du Pouliguen propose  
**UN SERVICE DE COMMANDE - RETRAIT**  
AUPRÈS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- 1 CONSULTER LE CATALOGUE SUR [BIBLIOTHEQUE.LEPOULIGUEN.FR](http://BIBLIOTHEQUE.LEPOULIGUEN.FR)
- 2 PASSEZ VOTRE COMMANDE  
SUR [BIBLIOTHEQUE.LEPOULIGUEN.FR](http://BIBLIOTHEQUE.LEPOULIGUEN.FR)  
AU 02 40 62 31 38  
PAR MAIL À [BIBLIOTHEQUE@MAIRIE-LEPOULIGUEN.FR](mailto:BIBLIOTHEQUE@MAIRIE-LEPOULIGUEN.FR)
- 3 PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR LE RETRAIT DE VOTRE COMMANDE  
AU 02 40 62 31 38
- 4 SAVOUREZ VOTRE SÉLECTION  
(7 LIVRES + 3 REVUES + 3 CD + 3 DVD, PENDANT 3 SEMAINES)
- 5 GLISSEZ VOS DOCUMENTS DANS LA BOÎTE "RETOUR". ILS SERONT DÉSINFECTÉS ET MIS EN QUARANTAINE, AVANT D'ÊTRE DE NOUVEAU MIS À DISPOSITION.

SI VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À INTERNET, N'HÉSITEZ PAS À APPELER L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE QUI VOUS PROPOSERA DES SOLUTIONS.

Pendant le confinement,  
la Ville du Pouliguen vous offre  
**L'ACCÈS EN LIGNE À LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**  
POUR TOUS ET SUR SIMPLE DEMANDE

FILMS

MAGAZINES

HISTOIRES POUR ENFANTS

FORMATIONS POUR ADULTES ET ENFANTS

DEMANDEZ VOS CODES D'ACCÈS SUR [WWW.LEPOULIGUEN.FR](http://WWW.LEPOULIGUEN.FR)  
ou par mail à [bibliotheque@mairie-lepouliguen.fr](mailto:bibliotheque@mairie-lepouliguen.fr)

Pendant le confinement,  
la Ville du Pouliguen propose  
**UN SERVICE DE LIVRAISON À DOMICILE**  
PAR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- 1 CONSULTER LE CATALOGUE SUR [BIBLIOTHEQUE.LEPOULIGUEN.FR](http://BIBLIOTHEQUE.LEPOULIGUEN.FR)
- 2 PASSEZ VOTRE COMMANDE ET PRENEZ RENDEZ-VOUS  
AU 02 40 62 31 38
- 3 FAITES VOUS LIVRER À DOMICILE  
1 MATINÉE DE LIVRAISON EST PROGRAMMÉE CHAQUE SEMAINE
- 4 SAVOUREZ VOTRE SÉLECTION  
(7 LIVRES + 3 REVUES + 3 CD + 3 DVD, PENDANT 3 SEMAINES)

SI VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À INTERNET, N'HÉSITEZ PAS À APPELER L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE QUI VOUS PROPOSERA DES SOLUTIONS.

# LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

---

**Le saviez-vous ?**  
De multiples démarches  
peuvent s'effectuer à distance.

**Contactez le CCAS avant de  
vous déplacer**



appelez le service  
02 40 15 08 02

ou



envoyez un mail à  
[afsociale@mairie-lepouliguen.fr](mailto:afsociale@mairie-lepouliguen.fr)

Les agents vous guideront  
à chaque étape.



Dans le cas où les démarches à distance  
ne seraient pas possibles, des rendez-vous  
pourront tout à fait être organisés.

# LA POLICE MUNICIPALE

---

Vous avez besoin de rencontrer un agent ?



Présentez-vous **sans**  
rendez-vous  
à l'accueil de la mairie



vous serez reçus dans  
une salle spécialement  
réservée à cet effet.

## La taxe de séjour

Retrouvez le formulaire  
de déclaration sur  
[www.lepouliguen.fr](http://www.lepouliguen.fr)  
Retournez-le complété  
par mail ou par voie  
postale ou déposez-le  
dans la boîte aux lettres  
de la mairie.

---

Contact : 02 40 15 15 81 - [policemu@mairie-lepouliguen.fr](mailto:policemu@mairie-lepouliguen.fr)



# LA VIE SCOLAIRE

## Inscriptions à l'école publique\*

### 1 Préparez les documents à fournir

- Numéros de téléphone (travail - Domicile)
- Justificatif de domicile
- Copie de la page de vaccination du carnet de santé
- Copie du livret de famille
- Justificatif en cas de séparation ou divorce



Envoyez le tout par mail à [mairie@mairie-lepouliguen.fr](mailto:mairie@mairie-lepouliguen.fr)

Si vous rencontrez des difficultés avec l'envoi par mail, n'hésitez pas à prendre **rendez-vous** avec le service des affaires scolaires par téléphone au **02 40 15 08 00**.

Vous serez reçus dans un bureau spécialement aménagé à cet effet.

\* Ecole maternelle Victor Hugo et école élémentaire Paul Lesage

# LA VIE SCOLAIRE

## Demande de dérogation

Vous souhaitez scolariser  
votre enfant dans une autre  
commune ?



Téléchargez le formulaire sur  
[www.lepouliguen.fr](http://www.lepouliguen.fr),  
demandez-le par mail à  
[mairie@mairie-lepouliguen.fr](mailto:mairie@mairie-lepouliguen.fr)  
ou appelez le service des affaires  
scolaires au 02 40 15 08 00, qui  
vous le transmettra par la Poste.

Retournez le formulaire  
complété par mail, par voie  
postale ou déposez-le dans la  
boîte aux lettres de la mairie.

# LA VIE SCOLAIRE

## Règlements pour la restauration scolaire

Pour un paiement  
par chèque



Envoyez votre règlement par  
la Poste (service des affaires  
scolaires - 17, rue Jules Benoît -  
44510 Le Pouliguen)  
ou  
déposez-le dans la boîte aux  
lettres de la mairie.

Pour un paiement  
en espèces



Venez à la mairie  
sans rendez-vous  
(du lundi au vendredi,  
9h-11h45 / 13h30-17h).  
Un agent viendra à votre  
rencontre pour enregistrer votre  
paiement.

# VOS DÉMARCHES ÉTAT CIVIL

- Demander un acte d'état-civil



[www.lepouliguen.fr](http://www.lepouliguen.fr)

- Demander un acte de mariage



[etatscivil@mairie-lepouliguen.fr](mailto:etatscivil@mairie-lepouliguen.fr)

- Demander un acte de décès



17, rue Jules Benoît  
44510 Le Pouliguen

- Demander un duplicata de livret de famille



02 40 15 15 85

- Acheter ou renouveler une concession au cimetière



[etatscivil@mairie-lepouliguen.fr](mailto:etatscivil@mairie-lepouliguen.fr)



17, rue Jules Benoît  
44510 Le Pouliguen

- S'inscrire sur les listes électorales

- Se faire recenser



[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
(La mairie du Pouliguen est en lien automatisé avec le site national)

Voici un éventail des solutions permettant d'éviter les déplacements en mairie.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le service de l'état-civil par téléphone au 02 40 15 15 85 ou par mail à [etatcivil@mairie-lepouliguen.fr](mailto:etatcivil@mairie-lepouliguen.fr)  
Vous pouvez aussi venir en mairie **sans** rendez-vous.

- Demander un PACS
- Demander un mariage
- Demander un changement de prénom

Pour ces démarches seule l'ultime remise des pièces officielles nécessite un déplacement.



02 40 15 15 85



[etatcivil@mairie-lepouliguen.fr](mailto:etatcivil@mairie-lepouliguen.fr)



17, rue Jules Benoît  
44510 Le Pouliguen

- Déclarer un décès
- Demander un certificat de vie
- Demander une attestation d'accueil pour les étrangers
- Demander la légalisation d'une signature

Pour ces démarches, un déplacement en mairie est strictement nécessaire.

- Demander une carte d'identité, un passeport

Les démarches sont à effectuer auprès des mairies de Guérande, La Baule ou encore de Saint-Nazaire, qui sont équipées du matériel adéquat.

**CONFINEMENT-ACTE 2**

# **LES HALLES ET LE MARCHÉ**

---

**LES HALLES**  
**DU MARDI AU DIMANCHE**  
**8H30-12H30**

**LE MARCHÉ EXTERIEUR**  
**LES VENDREDIS ET DIMANCHES**  
**8H30-12H30**

**EXCLUSIVEMENT POUR**  
**LES PRODUITS ALIMENTAIRES**



**COVID-19**

## BIEN UTILISER SON MASQUE

### Comment mettre son masque



Bien se laver  
les mains



Mettre les élastiques  
derrière  
les oreilles

**ou**



Nouer les lacets  
derrière  
la tête et le cou



Pincer le bord rigide  
au niveau du nez,  
s'il y en a un, abaisser  
le masque en dessous  
du menton et ne plus  
le toucher

### Comment retirer son masque



Se laver les mains  
et enlever le masque  
en ne touchant  
que les lacets  
ou les élastiques



Après utilisation,  
le mettre dans un sac  
plastique et le jeter

**ou**



s'il est en tissu,  
le laver à 60°  
pendant 30 min



Bien se laver  
les mains  
à nouveau

**Le masque est un moyen de protection complémentaire  
qui ne remplace pas les gestes barrières**





Hôtel de Ville  
17, rue Jules Benoît - 44510 Le Pouliguen  
02 40 15 08 08 - [accueil@mairie-lepouliguen.fr](mailto:accueil@mairie-lepouliguen.fr)



VILLE LE POULIGUEN